



**Commission Finances du 23/02/2017**

**Rapport d'orientations budgétaires 2017**

**Débatu en conseil communautaire du 6/03/2017**

## **INTRODUCTION**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics, les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants l'exécutif présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (R.O.B.) sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que sur les hypothèses d'évolutions retenues pour élaborer le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte, en outre une présentation :

- de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,
- de la structure et de la gestion de l'encours de dette,
- des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

Ce rapport est transmis par le Président de l'EPCI aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public, au siège de l'EPCI et en ligne, également dans les 15 jours suivants la tenue du débat.

NB : les Maires des communes de + 3500 hab. transmettent leur ROB au Président de leur EPCI dans les 15 jours suivants son examen par le conseil municipal et sont tenus aux mêmes obligations de publicité.

## CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2017

### I. Situation économique et sociale nationale et conséquences pour la CCC

#### A. Tendances macroéconomiques et Facteurs d'évolutions des finances publiques :

Les perspectives économiques internationales et nationales restent similaires à 2016 : croissance molle voire nulle, inquiétudes liées au contexte géopolitique. En France, la situation économique peine à se redresser, et les projections de croissance du gouvernement (1.5 % en 2016 et 1.5% en 2017) sont jugées surestimées par les analystes. Le PLF pour 2017 poursuit sa politique d'austérité avec la mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> tranche du plan d'économies de 50 Milliards d'euros présenté en 2014 afin d'atteindre l'objectif de réduction du déficit fixé à 2.7% du PIB pour 2017.

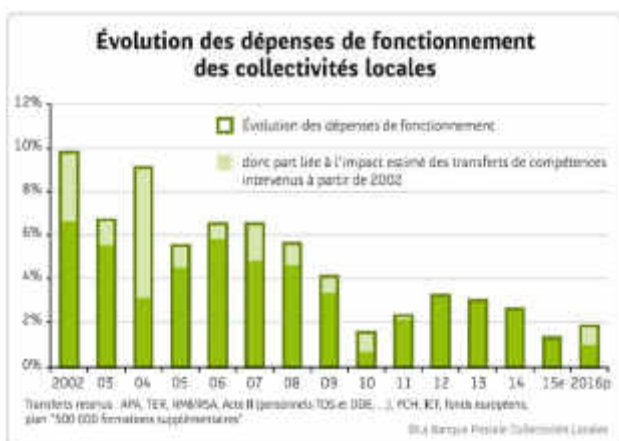
2014 avait été marqué par une 1<sup>re</sup> baisse de 1.5 Milliards d'euros, et devait se poursuivre afin d'atteindre une baisse de 10.75 Milliards d'euros en 3 ans.

Toutefois, pour 2017, la Président de la République a annoncé une diminution de moitié de la réduction des dotations du bloc communal, soit 1 Milliard d'euros.

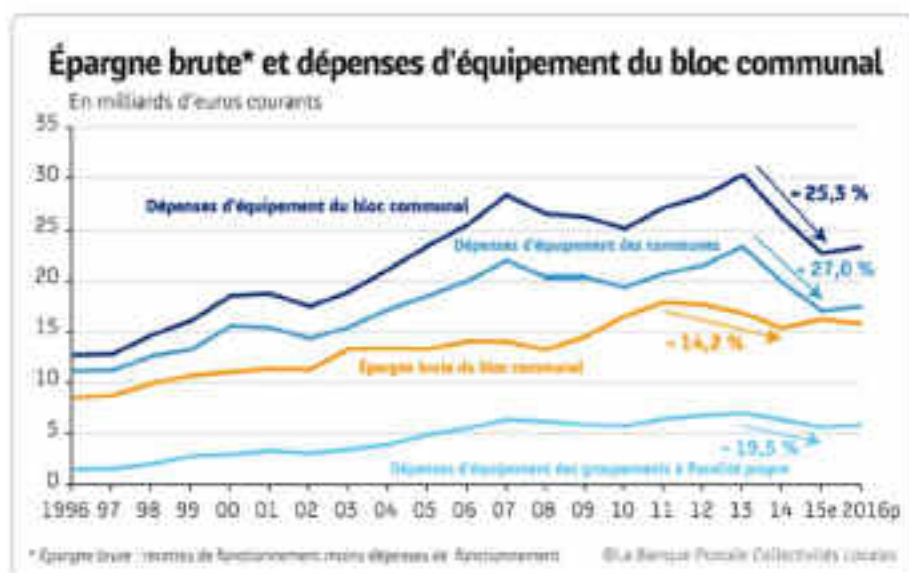
A noter également le PLF 2017 supprime le projet de refonte de la DGF prévue dans le PLF 2016 dans le but initial de réduire les écarts injustifiés de la DGF par habitant, prendre en compte les spécificités du monde rural et du monde urbain, adapter les concours financiers aux évolutions institutionnelles, notamment avec le développement de l'intercommunalité, et d'en simplifier la répartition.

Le Gouvernement a annoncé vouloir engager cette réforme dans le cadre d'un document budgétaire inédit : le PLFC – projet de loi de finances de collectivités – qui devrait voir le jour courant 2017 en vue d'une application en 2018.

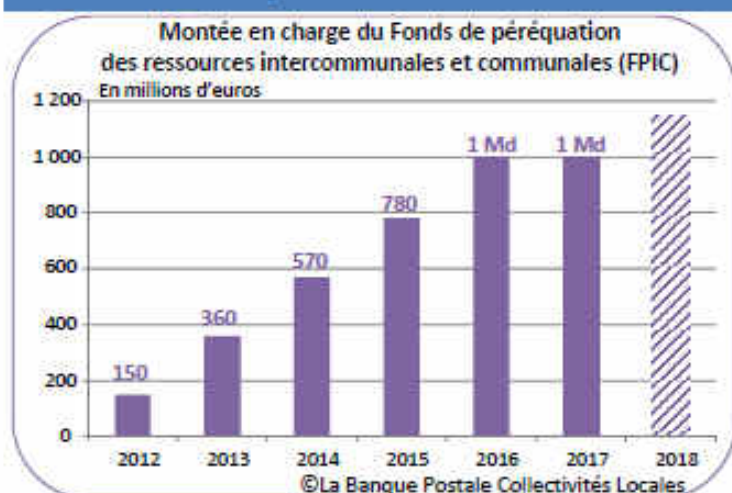
Le PLF 2017 prévoit en outre la poursuite des baisses de l'impôt sur le revenu.



Finances du bloc communal 2016 (estimations Note de conjoncture nov. 2016)*		
Recettes de fonct.	106,4 Mds€,	+ 0,3 %
dont hausse moyenne des taux d'imposition		+ 0,9 %
Dépenses de fonct.	90,6 Mds€,	+ 0,8 %
Épargne brute	15,8 Mds€,	- 2,7 %
Investissement	27,9 Mds€,	+ 3,0 %
Dette	86,7 Mds€,	+ 0,4 %



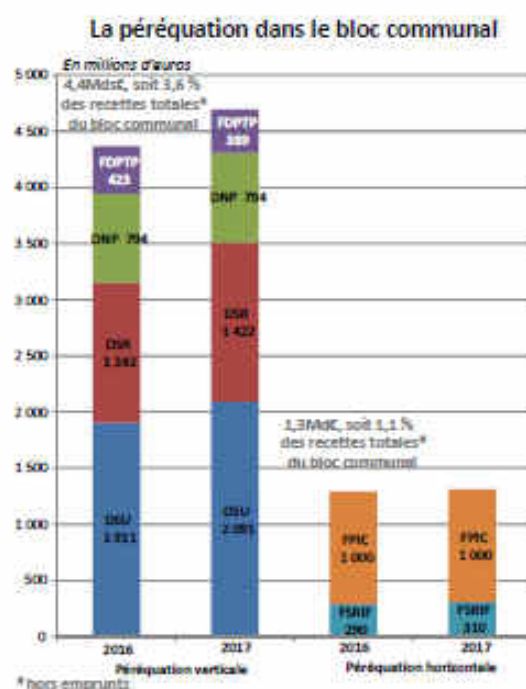
## Dispositions de la LFI 2017 et de la LFR 2016 - illustrations utiles



Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)		2017
en millions d'euros		
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Grandes priorités nationales	<u>580</u>
	dont pactes métropolitains d'innovation	130
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		1 000
dont augmentation comptabilisée dans le FSIL		<u>384</u>
Autres dotations	Contrats de ruralité	<u>216</u>
	Contrats État-Métropoles	<u>20</u>
<b>Montant total FSIL (sommées des montants soulignés)</b>		<b>1 200</b>

19/01/2017

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITÉS LOCALES



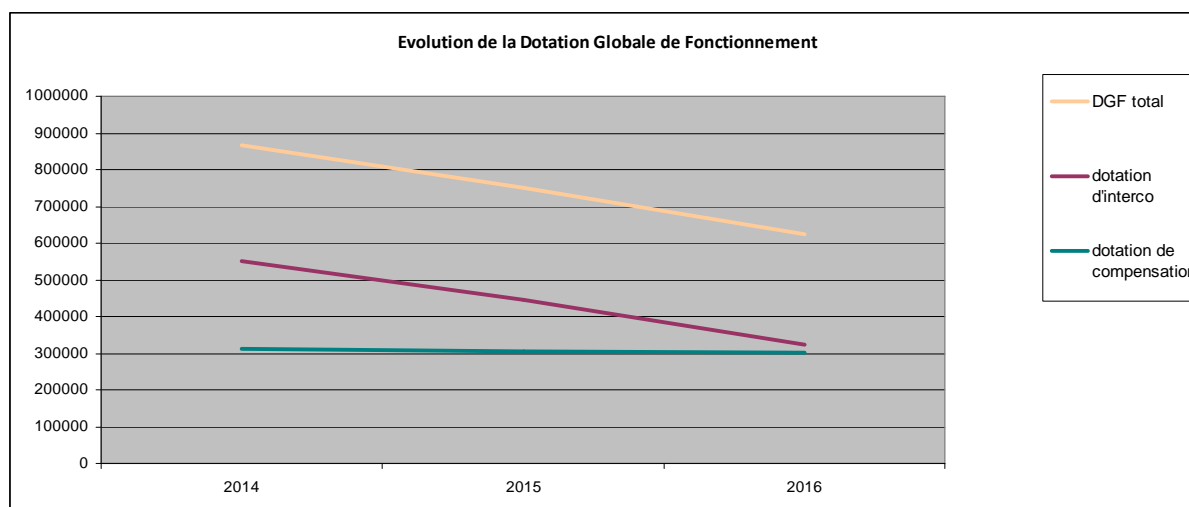
Graphiques extraits du rapport Collectivités locales de la Banque Postale du 19/01/2017.

## B. Impact des tendances nationales sur la Communauté de Communes

Évolution de la DGF : Baisse des dotations DGF à la Communauté de Communes :

Dotations de l'Etat		2015	2016	Tendances 2017 (hypothèses)
Population DGF		14 211	14 120	16 347
CIF (coefficient d'intégration fiscale)		0.390547	0.432289	0.43
Dotation de base		96 536	105 592	Env 7.50/hab 122 000
Dotation de péréquation		311 650	324 394	392 000
Bonification		148 662	162 808	<b>180 000</b> Pour 2018 :Conditionnée par les compétences (PLUI)
Garantie		40 755	982	0 ?
Contribution au redressement des finances publiques (CRFP)	2014	- 43 939	- 45 270	-50 000
	2015	-107 616	- 110 703	-121 000
	2016		-114 665	-126 000
	2017			-63 000
	<b>Total</b>	<b>= -151 555</b>	<b>= -270 638</b>	<b>=-360 000</b>
<b>Dotation d'intercommunalité</b>		<b>449 830</b>	<b>323 138</b>	<b>334 000</b>
Dotation d'interco. par habitant		31,6536486	25,5303784	20,43
<b>Dotation de compensation</b>		<b>306 456</b>	<b>300 526</b>	<b>310 000</b>
<b>Total DGF</b>		<b>756 286</b>	<b>623 664</b>	<b>644 000</b>
DGF par hab.		53.22	44.17	39,40
Variation en € / N-1			-132 622	+ 21 000

Entre 2015 et 2017 la baisse de la DGF serait donc de 18.32 /hab, soit une somme de 226 000 €.



Le FPIC :

L'enveloppe nationale pour 2017 est maintenue à 1 Milliard d'euros.  
Il est difficile de prévoir l'évolution du FPIC pour 2017 :

- Notre ensemble intercommunal est à la limite de l'effort fiscal nécessaire pour pouvoir bénéficier du FPIC : 1.005308, avec une limite à 1. Nous sommes en train d'essayer d'évaluer notre nouvel effort fiscal compte tenu de la modification de périmètre.

- Le reversement dépend du classement selon un indice synthétique :

*Conformément à l'article L. 2336-5 du CGCT, sont éligibles au versement du FPIC 60% des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique de reversement composé de trois critères. L'indice synthétique de reversement est composé à 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé par habitant et à 20% de l'effort fiscal agrégé. Sont également éligibles les communes isolées de métropole dont l'indice synthétique est supérieur à l'indice médian. Le montant du reversement d'un ensemble intercommunal ou d'une commune isolée éligible est ensuite établi en fonction de l'indice synthétique et de sa population. ...*

Nous n'avons actuellement aucune information sur notre position dans ce classement tenant compte de l'extension du périmètre. Mais notre position avec le périmètre 2016 était 1070 sur 1230.

La position de la communauté de communes entre la Grosne et le mont Saint Vincent était 1457 et donc n'était plus éligible à ce titre, et non plus éligible au titre de l'effort fiscal, avec un effort agrégé de 0.98.

Dans le cas d'une non-éligibilité, que nous ne devrions connaître qu'en mai au plus tôt, jouerait la garantie de ressource, c'est à dire une baisse limitée à 10% chaque année.

Le FPIC perçu par la CCC en 2016 se montait à 158 443 €.

Le FPIC perçu par la CCGMSV en 2016 pour les communes nous ayant rejoint est estimé à environ 20 000 €.

Le FPIC attendu pour 2017 se situera donc entre 178 000 € et 160 000 € si la garantie de ressource est appliquée.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Hypothèse 2017</b>
Potentiel Fiscal / hab. moyen	574.58	561.18	577.01	
Effort fiscal agrégé	1.010555	1.009641	1,005308	
Rang de l'Ets Intercommunal	1 031	936	1070	
Enveloppe nationale	570 M€	780 M€	1 000 M €	1 000 M €
Total bloc communal	226 835	308 266	366 526	
Part communes / Droit commun	141 538	187 875	208 083	
Part CCC / Droit commun	85 297	120 391	158 443	160 000
Variation en € / N-1		+35 094	+ 38 052	

### C. Suivi du Pacte de solidarité financière et fiscale / Bilan 2016 et reports 2017

Les attributions du pacte 2016 avaient été calculées avec des éléments provisoires : dotations, et F.P.I.C essentiellement. Le recalcul avec les éléments notifiés montrent que la participation de la communauté de communes à l'effort des communes pour la contribution au redressement des finances publiques a été sous-évaluée de 20 526 €, qui seront portés au crédit des communes sur 2017.

Cette différence tient essentiellement à l'augmentation du FPIC, qui augmentait en volume de 28% au niveau national, mais qui en fait pour nos communes, n'aura augmenté que de 10,8% sur le périmètre 2016, et varie entre - 1% et + 28% selon les communes.

Avec le périmètre 2016 de la communauté de communes, la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques s'est élevée à 770 000 €, dont 500 000 € à la charge des communes, et 270 000 € à la charge de l'intercommunalité.

Sur les 910 290 € attribués aux communes au titre du pacte pour ses deux premières années, les conventions ont été faites pour 508 354,17 €, soit 56 % du montant.

11 communes n'ont pas fait part de besoins pour utiliser leur dotation. Il avait été prévu un délai de trois ans pour utiliser les sommes attribuées - dates de conventions- Il convient donc que ces communes se manifestent pour l'utilisation de ces sommes. Les services de la CC sont bien sûr à leur disposition pour les aider à monter leurs dossiers.

*Pour 2017 le SDIS devrait être de 437 582 €. L'augmentation de la CRFP devrait être de 100 000 € pour le bloc communal, probablement non compensée partiellement par une hausse de la DSR. Nous aurions donc, avec une compensation à 50% selon les critères passés, un montant du pacte qui devrait passer de :*

	2 016	2 017
SDIS	360 480	437 582
Contribution RFP	66 000	120 000
Transfert de fiscalité	59 145	59 382
Report de 2016		20 526
<b>Total</b>	<b>485 625</b>	<b>637 490</b>

Ce qui, compte tenu de la hausse de la contribution au RFP pour la communauté de communes (+ 90 000) va représenter un besoin de financement de 150 000 € environ.

## **ANALYSE COMPTABLE RETROSPECTIVE 2015 / 2016**

### **A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a. Évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	2015	2016 (provisoires)
011	Charges à caractère général	1 049 683,67 €	1 241 204,59 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 340 245,63 €	1 610 174,92 €
014	Atténuations de produits	2 256 998,86 €	2 198 936,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 076 551,52 €	2 010 988,38 €
66	Charges financières	48 791,20 €	37 053,95 €
67	Charges exceptionnelles	2 308,40 €	1 200,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>6 774 579,28 €</b>	<b>7 099 557,84 €</b>

### b. Les principales réalisations 2016

- Intégration du centre de loisirs de la Marelle à l'offre de service enfance / jeunesse
- Démarrage de la mission TEPOS avec la déclinaison des projets contractualisés dans la tranche 1 de TEPCV (Ludoverte BEPOS ; travaux d'amélioration énergétique de la piscine de la Guiche ; projet méthanisation-séchage ; projet de service de covoiturage et d'autostop de proximité)
- Etude de changement de mode de chauffage de la piscine de la Guiche
- Lancement de la MSAP (Maison des services au Public)
- Chantiers d'insertion

L'année 2016 a été riche d'événements et d'évolutions de personnel, traduisant la vigueur et la richesse de la dynamique communautaire, et les adaptations constantes auxquelles elle doit faire face pour suivre le rythme d'évolution réglementaire très soutenu.

### c. Évolution des recettes réelles de la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2015	2016 (provisaires)
013	Atténuations de charges	107 077,75 €	63 384,71 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	262 076,25 €	330 854,56 €
73	Impôts et taxes	5 408 381,75 €	5 408 943,35 €
74	Dotations, subventions et participations	1 557 849,26 €	1 533 657,48 €
75	Autres produits de gestion courante	17 463,90 €	16 804,72 €
77	Produits exceptionnels	21 667,36 €	10 820,75 €
	<b>Totaux</b>	<b>7 374 516,27 €</b>	<b>7 364 465,57 €</b>

### d. Résultats provisoires Exercice 2016 :

**Dépenses de fonctionnement :** 7 288 800.90 €  
**Recettes de fonctionnement :** 7 364 465.57 €  
**Excédent :** 75 664.67 €

**Excédent antérieur reporté :** 479 380.00 €

**Excédent global estimé de la section de fonctionnement :** 555 044.67 €



## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Évolution des dépenses de la section d'investissement

Code	Libellé	2015	2016
13	Subventions d'investissement versées	0,00 €	71 071,72 €
16	Emprunts et dettes assimilés	41 115,32 €	42 546,70 €
20	Immobilisations incorporelles	7 800,00 €	34 801,32 €
204	Subventions d'équipement versées	65 930,73 €	253 635,64 €
21	Immobilisations corporelles	53 099,53 €	85 689,63 €
23	Immobilisations en cours	339 200,53 €	968 941,45 €
001	Déficit d'investissement reporté	435 767,22 €	0,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>942 913,33 €</b>	<b>1 456 686,46 €</b>

### b. Évolution des recettes de la section d'investissement

Chapitre	Libellé	2015	2016
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 643,00 €	87 465,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 073 059,42 €	213 399,57 €
16	Emprunts et dettes assimilés	46 388,68 €	309 755,32 €
	<b>Totaux</b>	<b>1 294 106,10 €</b>	<b>612 635,89 €</b>

Il convient d'ajouter aux dépenses et recettes d'investissement 2016 les restes à réaliser :

- **en recettes : 642 363,95 € (provisoire)**
- **en dépenses : 666 753,07 €**

### c. Les réalisations 2016 et projets 2017 en investissement :

- **Projets récurrents de maintenance et amélioration des équipements existants**

Le patrimoine bâti de la collectivité nécessite de prévoir un programme annuel de maintenance : sécurité, entretiens espaces extérieurs, améliorations des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail. Les chiffrages de ces différents travaux sont en cours, les montants indiqués restent à affiner avant vote du budget.

Ce programme concerne :

- **le siège/MSAP de Cluny** : mobilier salle réunion 12, mobilier bureaux et accueil, signalétique intérieure et en façade, amélioration éclairage, sécurisation de la porte d'entrée (enveloppe estimée à 15 000€)
- **le quai de la gare de Cluny** : mobilier pour réunions (et réflexion pour aménagement d'un local de stockage des tables et chaises en dehors des périodes d'utilisation, cf ex chaufferie très adaptée) et activités Maison de l'enfance (réfectoire), équipements pour activités du CLSH, équipements et jeux pour la petite enfance, équipements d'extérieur pour la Ludoverte et parentalité (projet potager aromatique), skate parc (signalétique et mise aux normes) (enveloppe estimée à 30 000€)
- **le boulodrome de Cluny** : signalétique, remise en état des portes et petite maintenance (enveloppe estimée à 5 000€)
- **la piscine de la Guiche** : petits équipements (enveloppe estimée à 3 000€)

- La Maison Médicale de la Guiche : petite maintenance avant réhabilitation (enveloppe estimée à 1 500€)
- **Antenne administrative de la Guiche** : pas de besoin identifié
- **Espace Jeunes de la Guiche** : petite maintenance et mise aux normes électrique en lien avec le propriétaire (local loué). Non estimé

Soit un total provisoire de **54 500 € HT**.

- **Projets à engager en 2017 :**

Rénovation de la piscine de la Guiche

Le programme prévoit la rénovation du système de chauffage en géothermie et le changement de la ventilation. D'autres travaux ont déjà débuté en 2016 pour améliorer le confort de l'accueil du public (rénovation panneaux solaires, jeux d'extérieur, déchloramineur, thermomètre d'ambiance)

Suite à désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre en janvier 2017, le programme de travaux devrait démarrer en 10/2017 pour une livraison en février 2018, permettant ainsi la réouverture de la piscine en mars 2018 avec le nouveau système de chauffage.

Le projet prévoit la construction d'un local pour l'équipement géothermique, les forages et remise en état des espaces verts, réfection des façades Est (entrée) et Nord (arrière locaux techniques) par isolation et bardage bois, création d'une VMC.

Montant opération : **610 000 € HT** dont 77% de subventions. Prêt : 285 000 € (y compris sur travaux tanche 1 réalisés en 2016)

Extension de la MSAP – 5 place du marché à Cluny

Le programme prévoit la rénovation complète du sous sol du bâtiment pour créer une salle de réunion de 45m<sup>2</sup>, une salle multimédia, formation et télétravail de 35m<sup>2</sup>, une salle de permanence de 19 m<sup>2</sup>, un local technique pour l'entretien. Dans les locaux existants il est prévu d'améliorer les conditions thermiques estivales par une ventilation renforcée (nocturne) et protection de la verrière. Un drainage complet est prévu au niveau des fondations pour permettre un aménagement confortable du sous-sol et une amélioration du niveau d'humidité du rez-de-chaussée.

Le choix de la maîtrise d'œuvre doit se faire d'ici le mois d'avril pour une livraison prévue fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Le projet est intégré à la convention TEPCV.

Montant opération : **419 000 € HT** dont 67% de subventions. Prêt : 140 000€

Acquisition du bâtiment occupé par l'association ETAP, rue Portes de Paris à Cluny

Le centre hospitalier de Cluny a fait connaître son souhait de vendre le bâtiment actuellement loué à l'association d'hébergement d'urgence ETAP. L'association n'ayant pas les moyens de procéder à cette acquisition il est proposé que la communauté de communes procède à l'achat en 2017 avec maintien d'un loyer de l'ordre de 800€ mensuel, permettant de couvrir l'annuité d'un emprunt à contracter.

Suite aux échanges avec l'association et à une étude préalable de réhabilitation du bâtiment par l'ATD, il est prévu de retravailler un programme plus adapté aux réels besoins de l'occupant (amélioration sanitaires et isolation en priorité) et aux normes de sécurité (responsabilité du propriétaire). Le chiffrage du programme est en cours en intégrant l'hypothèse d'un chantier d'insertion sur une partie des travaux.

L'association souhaite au regard de ces activités d'accueil d'urgence que le chantier ne se fasse pas en période hivernale, donc plutôt au printemps 2018.

Montant opération acquisition : **202 000 €** dont 30% de subvention à confirmer (DETR). Prêt : 140 000€.

Acquisition-amélioration du bâtiment pour le projet d'E.B.E. à Salornay sur Guye

Dans le cadre du projet de PTCE, un bâtiment a été repéré sur la ZA de Salornay-Sur-Guye. Suite à liquidation de l'entreprise le bâtiment est vacant depuis plusieurs années et pourrait se prêter à l'accueil de la création d'une Entreprise à But d'emploi (EBE).

Les activités prévues concernent la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'entretien du petit patrimoine et des bâtiments publics, la création d'une brigade verte, un service aux entreprises et particuliers (collecte cartons, mise en place de chantiers...), service de mobilité (transport et réparation véhicules pour ménages non solvables), brigade numérique (numérisation patrimoine rural, conservation numérique, SIG).

Il est prévu à titre expérimental la création de 6 emplois.

Afin d'assurer l'accueil de cette entreprise, il est proposé de procéder à l'acquisition-amélioration du bâtiment industriel de Salornay-Sur-Guye ; une délibération a été prise en janvier 2017 pour désigner un avocat habilité à participer à la vente aux enchères qui devraient se tenir d'ici la fin de l'été 2017 (offre maxi à 85 000€ + frais). Le programme travaux concerne l'amélioration énergétique du bâtiment

Le projet est intégré à la convention TEPCV.

Montant de l'opération : **251 000 € HT** dont 56.5% de subvention. Prêt : 110 000€

Locaux Pôle Territorial de Croissance Verte

Le projet se décline sous deux aspects :

*1- Espace de Coworking*

Face au succès de l'espace mis à disposition dans les locaux de la MSAP, il est envisagé de permettre le développement de cette activité dans un autre site pour compléter l'offre.

Il s'agira dans un 1<sup>er</sup> temps d'identifier un lieu adapté (demande des coworkers centrée sur Cluny).

Les études seront lancées en 2017, le projet est inscrit dans la convention TEPCV.

Montant opération : **80 000 € HT** dont 80% de subvention. Prêt : 10 000€

*2- Laboratoire de transformation alimentaire*

Le projet vise à développer des activités de la filière alimentaire autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la transformation des produits agricoles du territoire (20 agriculteurs et éleveurs mobilisés, 1 traiteur, des cantines, bouchers et associations).

Une étude d'AMO doit être lancée dès 2017 pour permettre d'établir le programme définitif afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Le projet pourra se concrétiser en 2018 mais il convient de prévoir au BP 2017 les crédits pour lancer les études préalables et la maîtrise d'œuvre.

Le projet est inscrit dans la convention TEPCV.

Montant opération :

Etude AMO : **15 000 € HT** dont 80% de subventions. Prêt : 3 000€

Bâtiment : **220 000 € HT** dont 80% de subvention. Prêt : 50 000€

Equipements / lutte contre le gaspillage alimentaire : **125 000 € HT** dont 80% de subvention. Prêt : 20 000€

Centre de loisirs et espace pluridisciplinaire de Joncy

La CCGMSV a obtenue en 2016 des financements pour la réhabilitation du centre de loisirs : projet à 278 221 € HT dont 161 368.16 € de DETR (58%), 60 000 € de CAF (21.6%). Autofinancement de 20.4%.

La subvention DETR accordée pour la construction d'un CLSH pourrait être utilisée pour faire un bâtiment pluridisciplinaire : RAM, Centre de Loisirs, activités périscolaires, lieu parentalité, activités ados, RSP, école de musique, ...

Plusieurs possibilités pour ce lieu seraient à envisager :

- rénovation de l'ancienne épicerie: peu probable vu les travaux à réaliser.
- démolition de ce même bâtiment et construction de neuf: emplacement intéressant car en plein cœur de village.
- Construction d'un bâtiment dans la cour de l'école actuelle : prend beaucoup de place sur la cour.
- Utilisation de l'ancienne gendarmerie : locaux appartenant à l'OPAC.

Suite à accord de la Préfecture pour un report de la subvention sur un nouveau projet portée par la CCC, il convient de reprendre le projet avec obligation de commencement des travaux avant le 31/12/2017. Ainsi une décision très rapide doit être prise pour finalisation du programme (lieu à confirmer) et lancement de la maîtrise d'œuvre.

Montant opération (à confirmer selon programmé définitif) : **278 000 € HT** dont 45.6% de subventions. Prêt : 60 000 €.

#### Opération d'Amélioration de l'Habitat - OPAH

L'étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est actuellement en cours. Le calendrier prévoit la signature d'une convention d'OPAH pour 3 ans à compter de la rentrée 2017 afin de conduire l'animation du projet sur le territoire.

La précédente OPAH ayant fait l'objet d'un amortissement il s'agit bien d'une opération d'investissement qui fera l'objet d'un marché de prestation de services.

Montant opération (à confirmer) : **70 000 € HT/ an** sur 3 ans dont 35% de subvention ANAH et 45% Contrat de ruralité (dossier déposé 02/2017). Prêt : 0 €.

#### Ca Roule en Clunisois

Au terme de l'étude de faisabilité et dimensionnement conduite en 2016 autour de la mise en place d'un service de covoiturage, le programme opérationnel prévoit :

- la création de 6 aires de covoiturage, dont 3 peuvent être lancées en 2017 (Jalogny, Croisée de Cray et Massilly)
- La mise en place d'un site internet dédié
- La création et édition de supports de communication

Le projet est intégré à la convention TEPCV.

Montant opération : **135 000 € HT** dont 80% de subventions. Les investissements sur les aires de covoiturages seront moins élevés que le prévoit le programme initial (estimation initiale de 90 places x 1000 € en investissement à ramener aux nombres de places à aménager sur les 3 aires de 2017.)

#### Très Haut Débit

Début des travaux 1<sup>ère</sup> phase (CCC avant le 01/01/2017) prévu fin 2017, puis s'étendront sur 2018/2019. Participation de 150€/hab. sur la base de 12036 hab. du périmètre CCC 2016 = 1.8M€ pour le Clunisois.

Caisse des Dépôts et Consignations : si < 1 M€, la CDC prête 100% ; si > à 1M€ elle prête 75%.

Au taux de 1% + le taux livret A = 1.75 % à ce jour.

Capital à rembourser : environ 80 000 € / an pendant 20 à 30 ans.

Emprunt à prévoir : hausse de fiscalité certainement à prévoir.

Provision pour expertises et assistance à maîtrise d'ouvrage (à étaler sur 2017-2020)

Pour faire face à l'évolution des compétences sur la période, en termes d'études (GEMAPI, eau-assainissement, urbanisme, etc.)

### **Récapitulatif des projets d'investissement 2017-2018**

<b>Projets d'investissement</b>	<b>Dépenses en € HT</b>	<b>Recettes (subventions)</b>	<b>Autofinancement</b>
Maintenance et équipements des bâtiments	55 000	0	47 250
Renouvellement parc informatique	6 938	0	6 938
Piscine : Equipements et amélioration énergétique	40 500	21 000	39 200
Piscine : changement chauffage en géothermie, VMC, couverture bassin	569 500	421 590	178 000
Extension MSAP	418 000	280 000	230 220
Acquisition bâtiment ETAP	202 000	58 900	140 à 202 000 (selon DETR)
Acquisition-amélioration bâtiment EBE	251 000	141 850	110 000
Pole territorial Croissance Verte (coworking et labo alimentaire)	360 000	288 000	73 000
Rénovation maison médicale de la Guiche	243 000	110 960	130 000
Construction structure enfance jeunesse à Joncy	278 000	221 368	60 000
OPAH – animation 1 <sup>ère</sup> année	70 000	56 000	14 000
Ça roule en clunisois :			
Aires covoiturage	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>
Site internet	40 000	36 000	4 000
Communication	5 000	4 000	1 000
Très Haut Débit	1 800 000	0	1 800 000
Etudes AMO prise de compétences nouvelles	400 000 ?	80 000 (20 %)	320 000

NB : FCTVA : incertitude sur la récupération de TVA sur les locaux mis à disposition de tiers à savoir : les loyers à la maison médicale de la Guiche, et une convention d'occupation pour les locaux d'ETAP.

- **Projets en phase d'étude pour engagement à partir de 2018**

#### Rénovation du bâtiment de l'association ETAP

Le programme devrait être connu d'ici le vote du budget 2017, les études de maîtrise d'œuvre pourront donc être intégrées au BP 2017. Une subvention DETR est sollicitée au titre de 2017 sur la base de l'étude ATD pour une opération d'acquisition-amélioration (réponse DETR pour 05/2017 qui permettra de confirmer la faisabilité du programme. Une DM du budget 2017 pourra être proposée selon les résultats des points précédents.

Montant opération travaux (selon étude ATD) : **318 000 € HT** dont 35% de DETR demandée. Prêt : à définir selon DETR et autres financements mobilisables

Travaux d'amélioration énergétique de la Maison Sociale de la Guiche : 2018 ou 2017 ? (selon calendrier d'intervention Agence du Patrimoine à définir.)

Le programme prévoit la rénovation thermique du bâtiment actuellement occupé par des professions médicales (médecin, infirmière, kiné), le SSIAD (soins à domicile) et une association d'entraide. Actuellement les loyers équilibrent tout juste les frais de maintenance et de fonctionnement.

L'ATD a établi une étude de faisabilité, le choix de la maîtrise d'œuvre doit être engagé. Le projet concernant notamment le changement de chaudière (passage du fuel au bois), il serait opportun de réaliser les travaux avant l'hiver.

L'hypothèse d'un chantier d'insertion sera étudiée hors plomberie et électricité. Dans ce cas, le montant de l'opération sera inférieur.

Le projet est intégré à la convention TEPCV.

Montant opération : **243 000 € HT** dont 45.6% de subventions. Prêt : 130 000€

#### Unité de séchage

Suite à l'abandon du projet de méthanisation séchage de la ferme de Jalogny en partenariat avec la Chambre d'agriculture, un nouveau projet est à l'étude. Il concerne la création d'une unité de séchage de plaquettes bois qui pourrait aussi être utilisée pour le séchage de production fourragères.

En 2017 il convient de procéder aux études préalables : procédé de séchage par panneaux solaires photovoltaïques et thermiques (visites en cours), localisation / approvisionnements, bâtiment. Une maîtrise d'œuvre devra être lancée sur la base du programme finalisé. La construction peut s'envisager à partir de 2018.

Le projet est intégré à l'avenant de la convention TEPCV.

Montant de l'opération : **200 000 € HT** dont 80% de subvention. Prêt : 40 000€

### C. Evolution de la dette

Objet	Prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée (ans)	Taux	Date 1 <sup>re</sup> échéance	Dernière échéance
MAISON ENFANCE JEUNESSE	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	204 000,00 €	176 639,27 €	20	3,95%	10/02/2014	10/02/2033
PISCINE LA GUICHE	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE	250 000,00 €	178 245,21 €	25	4,05%	25/06/2007	25/06/2031
MULTIACCUEIL RAM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	120 000,00 €	120 000,00 €	20	1,19%	20/01/2017	20/10/2036
LUDOVERTE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	155 000,00 €	155 000,00 €	20	1,19%	20/01/2017	20/10/2036
MAISON DES SERVICES	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE	500 000,00 €	421 633,33 €	20	5,20%	15/01/2013	15/01/2033
MAISON DE L'ENFANCE	CAF	81 214,00 €	60 910,00 €	8	0,00%	30/11/2015	30/11/2022
<b>TOTAL</b>		1 310 214,00	1 112 427,81				

Selon la charte de Gissler, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle que les emprunts souscrits par la Communauté de Communes sont classés 1 A, soit la meilleure classification.

Par ailleurs aucun emprunt « toxique » n'a été souscrit par la collectivité.  
Le remboursement du capital se fait sur la section d'investissement.

Pour 2017 le remboursement des intérêts s'élèvent à 39 324.77 €, celui du capital de XX €, soit une annuité totale de XX €.

A noter que les emprunts au taux supérieur à 4 % sont en cours de renégociation.

Une ligne de trésorerie de 700 000 € a été ouverte en 2016 et a pu être intégralement remboursée en février 2017.

Il sera proposé de renouveler ce contrat ou similaire complété avec un prêt relais en 2017.

**La prévision d'emprunts pour 2017 est la suivante :**

Emprunts	objet	montant	durée	banque	taux	début	fin
	Piscine	285 000	20 ans	Caisse des Dépôts	1.50	2017	2037
	ETAP – achat	200 000	23 ans	A consulter	1.50	2017	2040
	Extension MSAP	140 000	20 ans	A consulter	1.50	2017	2037
	EBE Salornay	100 000	20 ans	Caisse des Dépôts	1.50	2017	2037
	Très haut débit	1 800 000	20 / 30 ans	Caisse des Dépôts	1.75	2017	2037/2047
	Etudes nouvelles compétences	320 000		A consulter		2017	
Ou 2018	Maison médicale la guiche	130 000	20 ans	Caisse des Dépôts	1.50	2017 2018 ?	2037
<b>Ligne de trésorerie</b>	Fonctionnement	700 000	1 an	Caisse d'Epargne	<i>En cours</i>	2017	2018

## II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

### 1. PERSPECTIVES 2017

#### a. Les évolutions de périmètre de 2017 et les évolutions de compétences

Le nouveau périmètre tel que validé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) est entrée en vigueur le 01/01/2017, entraînant l'extension du périmètre de la CCC à 9 communes : Ameugny, Joncy, Burzy, St Martin la Patrouille, St Clément sur Guye, St Huruge, St Ythaire, Bonnay et Cortevaix.

Par ailleurs, la réforme territoriale dans ses lois MAPTAM, ALUR et NOTRe, prévoit une nouvelle répartition des compétences obligatoires aux EPCI échelonnées sur la période 2017- 2020 :

#### **Au 01/01/2017 :**

- Développement économique et touristique,
- Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil),
- Transfert automatique de la compétence PLUI sauf minorité de blocage à compter du 27/03/2017.

#### **Au 01/01/2018 :**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

#### **Au 01/01/2020 :**

- Gestion de l'eau et de l'assainissement.

A noter que le ROB 2017 intègre les prévisions liées à notre évolution de périmètre dans la limite des éléments connus à ce jour.

## b. Les Projets 2017 :

- Lancement du multi-accueil en lieu et place de l'ancienne halte-garderie
- Lancement de la nouvelle ludothèque avec un fonctionnement révisé (plus large amplitude d'ouverture)
- Lancement du Projet Parentalité des « 1001 familles en Clunisois »
- Intégration de 2 nouveaux équipements dans le giron communautaire : les bibliothèques de Joncy et d'Ameugny (+ le site d'escalade d'Ameugny en cours d'étude)
- Lancement du chantier de changement de chauffage de de la piscine de la Guiche en géothermie
- Reprise de nouveaux circuits de transport scolaire suite à extension de périmètre
- Prise de compétence PLUI en avril 2017 sauf minorité de blocage
- Lancement de la tranche TEPCV 2 comprenant : le PTCE et les travaux d'extension de la MSAP
- Lancement de la mission TEPOS / Démarches participatives (regroupant : financement participatif des ENR, poursuite des missions mobilité douce, Défi Familles à énergie positive et conseil intercommunal des jeunes)
- Création d'une SEM en faveur du développement des énergies renouvelables locales, dans le cadre de notre démarche TEPOS
- Lancement du nouveau projet d'établissement pour l'EMD
- Préparation de la prise de compétence GeMAPI en 01/2018
- Mise en place d'instances paritaires internes
- Création des sites Internet « Familles et Loisirs en Clunisois » et de la MSAP, et évolution du site enclunisois.com en parallèle
- Achat et réhabilitation du bâtiment ETAP
- Etude de préfiguration de la prise de compétence « eau »

## 2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

### a. Fiscalité directe

	Base 2015	Taux votés 2015	Total produits 2015	Base 2016 (RAA)	Taux votés 2016	Total produits 2016	Base 2017	Hypothèse Taux 2017 ??	Produits estimés
TH	15 834 493	12.54	1 985 645	15 321 851	12,54	1 921 360	17 738 683	12,54	2 224 431
FB	11 687 090	4.00	467 484	11 854 669	4,00	474 187	13 503 790	4,00	540 152
FNB	1 510 252	12.52	189 084	1 527 081	12,52	191 191	1 932 424	12,52	241 939
Taxe add.FNB	29 506	36.36	10 728	29 205	36,36	10 619	29 322	36,36	10 661
CFE	2 671 918	24.61	657 559	2 628 026	25,95	681 973	2 781 750	25,95	721 864
IFER			74 823			85246			90 000
CVAE			426 374			474 159			407 188
TASCOM			106 039			98 854			98 854
FNGIR			-1 007 385			-1 007 385			-1 146 364
TEOM et Redevance Speciale		11.82	1 245 564	10 457 56	11,85	1 275 586		11,85	
TEOM Chiddes		10.80			11,30			11,85	



**Impact des nouvelles communes sur le budget :**

<b>Recettes :</b>	<b>573 838</b>
- Fiscalité des ménages :	407 804
- Fiscalité professionnelle :	76 575
- DGF (1781x39) :	69 459 (très estimé)
- FPIC :	20 000 (très estimé)

<b>Charges :</b>	<b>332 784</b>
- FNGIR :	138 979
- AC :	74 545
- SDIS :	55 030
- Aide Sociale :	32 230 (actuellement intégrée dans les AC)
- CRFP	32 000

Impact des communes entrantes sur la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) : la contribution due au titre de la contribution de leur ancienne CC est partagée au prorata des recettes réelles de fonctionnement des communes : soit 5 253 € pour 2014, 10 182 pour 2015, 11095 pour 2016, et est estimée à 5600 € au titre de 2017, soit un total de 32 000 € environ.

A ces charges s'ajouteront également les transferts causés par des transferts de compétences, et bien sûr les charges des équipements transférés.

**b. Autres recettes**

Service	Organismes sollicités	Recettes perçues sur 2016*
Enfance jeunesse	CAF	192 574.84
	MSA	2 612.42
	Département	4 532
MSAP	FNADT	0
	FSE	10 283.50
	Région	17 500
	Mission Locale	19500
Natura 2000	FEADER	0
Charte Forestière	REGION	16 973.77
	ADCOFOR	2 334.32
TEPOS	Ademe	18 750
	Région	0
	ANRT	(en 2017)
TEPCV	Etat	0
Ecole de musique et danse	Département	30 756
Transports scolaire	Département	194 091.26
Transport à la demande	Région	9 980.40

\*Remarque : attention, il y a souvent des décalages entre exercice concerné et exercice de perception des recettes, (d'où notamment, certaines lignes à 0.) Cet état est l'information de sommes effectivement perçues en 2016.

### 3. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

#### A. Charges à caractère général

L'intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 9 communes a, de fait, entraîné des charges de fonctionnement antérieurement supportées par leur ancien EPCI.

Ainsi, la Communauté devra cette année prévoir les charges à caractère général :

- des bibliothèques de Joncy et Aimeugny (environ 25 000 €)
- de marchés de transports scolaires supplémentaires (3 lots = 95 200 € de dépenses, partiellement compensées par une subvention à hauteur de 42 840 €).

Par ailleurs, les dépenses liées au nouvel ensemble multi accueil – RAM- ludothèque nouvellement ouvert au site du quai de la gare, +/- compensées par :

- la réduction des charges liées à la disparition des charges de location des précédents locaux, et remboursements de frais divers à la commune ;
- La baisse de la facture énergétique liée à la production énergétique de la Ludoverte « BEPOS »

#### B. Attribution de Subventions

Globalement, reconduction des subventions attribuées en 2016.

#### C. Charges de personnel

Comme pour les charges à caractères générales, l'intégration de nouvelles communes et l'ouverture de nouveaux équipements justifie un accroissement de la masse salariale.

##### a. Effectifs et temps de travail au 01/01/2017 et prévisions 2017

- **Rappel Tableau des effectifs au 01/01/2016**

➔ **55 agents représentant 39 ETP**

Filière	Catégorie			Situation				Ouvert		Total		
	A	B	C	Titulaire	Stagiaire	CDI de droit public	Contractuel	Temps complet	Temps non complet	ETP ouverts	ETP Affectés	Nb d'agents
ADMINISTRATIVE	2	3	4	5	1	2	1	6	3	7.64	7.64	9
ANIMATION	0	0	14	5	5	0	4	8	6	12.05	11.93	14
CULTURELLE	1	15	0	3	0	11	2	2	14	7.74	7.74	16
MEDICO-SOCIALE	0	2	1	1	0	0	0	0	1	2.39	2.39	3
SPORTIVE	0	3	0	2	0	1	0	2	1	2.65	2.45	3
TECHNIQUE	4	2	4	4	0	0	6	6	4	8.03	6.83	10
PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>40.5</b>	<b>38.98</b>	<b>55</b>

- **Tableau des effectifs au 01/01/2017**

➔ **64 agents représentant 47.6 ETP**

Filière	Catégorie			Situation				Ouvert		Total		
	A	B	C	Titulaires	Stagiaires	CDI de droit public	Contractuels	Temps complet	Temps non complet	ETP ouverts	ETP Affectés	Nb d'agents
ADMINISTRATIVE	2	4	5	7	0	2	2	8	3	10.64	9.55	11
ANIMATION	0	0	17	10	0	0	7	9	8	15.05	14.71	17
CULTURELLE	1	15	0	3	0	11	2	2	14	7.74	7.74	16
MEDICO-SOCIALE	0	2	3	3	0	0	2	1	4	4.29	4.29	5
SPORTIVE	0	3	0	2	0	1	0	2	1	2.80	2.48	3
TECHNIQUE	4	0	5	5	0	0	4	6	3	7.30	7.07	9
PATRIMOINE	0	0	3	1	0	0	2	0	3	1.77	1.77	3
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>49.6</b>	<b>47.6</b>	<b>64</b>

**Cette hausse des effectifs s'explique par les créations de poste suivantes :**

Courant 2016 :

- 3 animateurs enfance jeunesse (2 pourvus à ce jour) : issu de la reprise du centre de loisirs La Marelle en 2016 et de l'impossibilité de continuer d'embaucher les animateurs à la vacation / au forfait qui interviennent de façon régulière toute l'année.)
- 2 agents TEPOS (dans le cadre de postes très subventionnés par l'Ademe)

Au 01/01/2017 de :

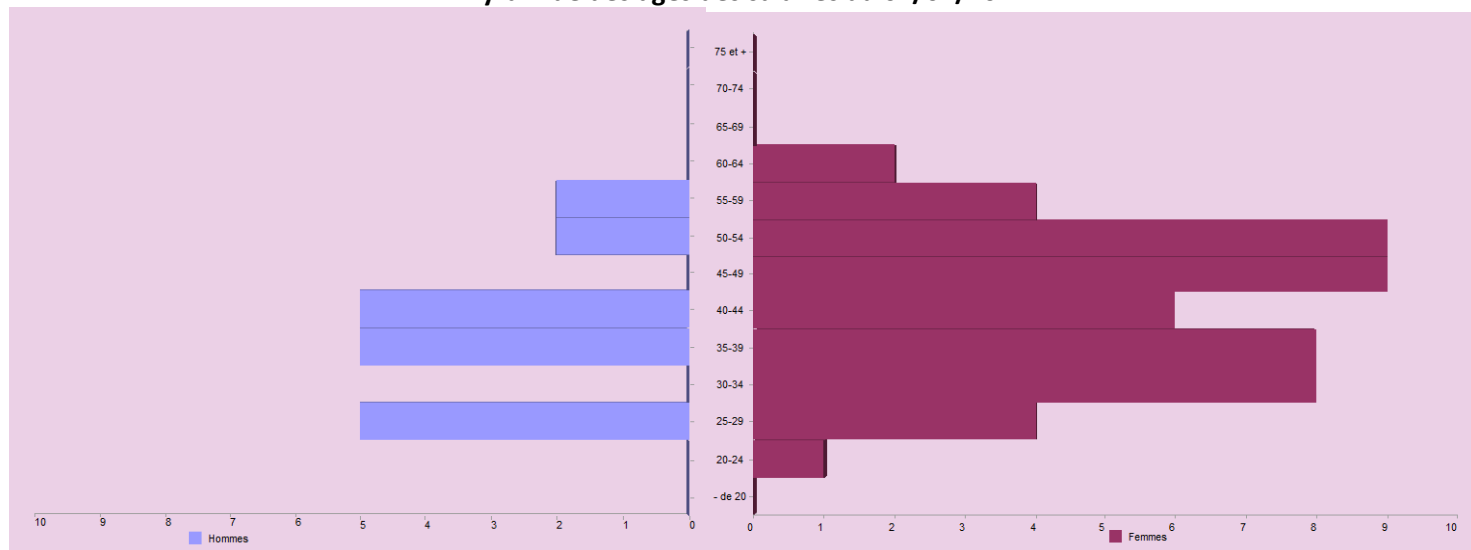
- 4 agents affectés aux bibliothèques (transfert de personnel issu de l'extension de périmètre de l'EPCI)
- 4 agents au multi-accueil (création de service, en lieu et place du précédent service halte-garderie)

Pour l'année 2017 à venir, est envisagé le recrutement sur des temps complets :

- **d'un animateur enfance – jeunesse** (3 postes ouverts par délibération de 2016 – 2 pourvus actuellement)
- **2 vacataires Natura 2000** (6 mois et 3 mois) (délibération de 01 et 03/2017)
- **d'un agent administratif polyvalent (pôle administratif / accueil MSAP)**, du fait de la nécessité de constituer un binôme d'agents d'accueil pour assurer le remplacement lors des absences, sans faire appel aux agents du pôle administratif déjà extrêmement sollicités.

A noter que, mise à part la création de poste de référent « communication-informatique » en 2016, **le pôle administratif n'a pas augmenté en effectifs depuis la fusion de 2014**, alors que l'intercommunalité a beaucoup évolué depuis (hausse des effectifs, hausse des compétences, hausse du périmètre) : les « services support » de comptabilité – RH – instances sont toujours assurés par 3.46 ETP, qu'il sera proposé de passer à 3.86 en septembre (une délibération sera soumise à l'assemblée délibérante.)

• **Pyramide des âges des salariés au 01/01/2017**



• **Durée effective du travail**

**La durée annuelle du travail est légalement calculée de la façon suivante :**

Sur la base d'une moyenne de 8 jours fériés par an pour une durée annuelle de 1600 heures hors journée de solidarité. (1607 heures avec le jour de solidarité)

- Nombre de jours par an.....	365 jours
- Repos hebdomadaires (samedi + dimanche).....	- 104 jours
- Jours fériés intervenant sur jours normalement travaillés.....	- 8 jours
- Congés annuels .....	- 25 jours
- Nombre de jours travaillés .....	228 jours

**Le temps de travail annuel est donc égal à (228 jours X 7 heures) + 7 h jour de solidarité = 1607 heures.**

D'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sera mis en place un document de calcul automatique du temps de travail pour chaque agent, afin :

- d'une part de vérifier la réalisation effective de ce quota d'heures annuelles dues,
- d'autre part de mieux quantifier et réguler les heures supplémentaires effectuées de manière régulière, dans un souci de prévention des R.P.S. (risques psycho-sociaux.)

**b. Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel**

Pour l'exercice 2017 les charges de personnel sont estimées à 1 980 000 €.

Les charges de personnel augmenteraient en 2017 de 370 000 € (coût chargé) par rapport à 2016 (NB : elles avaient augmenté de 270 000€ entre 2015 et 2016) :

- Réalisé 2016 (chapitre 012) : 1 610 175 €
- Projection 2017 : 1 980 000 €

**Recettes attendues** (CAE, CIFRE, remboursement arrêts maladie ou maternité connus à ce jour) : **71 000 €.**

**Soit un budget Personnel « net » en 2017 de 1 909 000€.**

Cela s'explique par les fait déjà exposés ci-dessus de :

- La reprise des agents des bibliothèques de Joncy et d'Ameugny (4 agents représentant 1.88 ETP)
- Le fonctionnement du service multi-accueil à 9 agents en années pleine (contre 4 agents précédemment sur le service halte-garderie)
- La comptabilisation en année pleine des postes d'animateurs enfance jeunesse créés en 2016 + l'arrivée du 3<sup>e</sup> animateur à compter de la mi-2017
- La création du poste de chargé de mission TEPOS / démarche participative à temps plein à budgéter en année pleine (précédemment budgété en tant que stagiaire en 2016). A noter que ce poste sera très largement subventionné dans le cadre de notre convention d'animation TEPOS signée avec l'Ademe + financement par l'ANRT (contrat de recherche CIFRE)
- 2 postes de Vacataire Natura 2000 sur 6 mois et 3 mois
- Renfort pôle administratif + accueil MSAP (+1 ETP) à compter de septembre 2017

En outre, l'impact financier des multiples évolutions statutaires issues notamment du PPCR (Parcours professionnel Carrières et Rémunérations) est à prévoir sur 2017 : pour rappel :

- Reclassements issus de la refonte des grilles indiciaires avec effet au 01/01/2017
- Hausse des charges patronales notamment CNRACL et IRCANTEC
- Hausse des charges patronales issues du l'effet transfert primes – points
- Hausse du point d'indice (+ 0.6%) au 01/02/2017
- Evolution du régime indemnitaire : passage au RIFSEEP au 01/01/2017 (voir infra)

**C'est pourquoi il est proposé de provisionner un budget du personnel 2017 en appliquant une hausse de 5 % du budget personnel réalisé en 2016.**

Enfin, étant donné la hausse des effectifs, Il conviendra de revaloriser les charges sociales et versements aux organismes suivants :

o **Actualisation de la cotisation assurance CNP :**

	Nb d'ETP assurés	Cotisation annuelle
2016	38.98	27 600
2017	47.6	<b>34 430</b>

NB : Il conviendra toutefois de budgéter une enveloppe de **46 000 €** pour 2017 du fait d'un rattrapage de cotisation 2016 de 11 000 €.

- o **Augmentation des cotisations au CNAS** (voir infra)
- o **Service de médecine préventive du CDG 71** : évolution de la cotisation au 01/04/17 : 0.65 % de la masse salariale (base URSSAF) (appliquer un prorata de 75 % pour l'année 2017) soit une enveloppe de 12 500 €.

**c. Les rémunérations : Répartition des salaires et charges par service**

Service	Nb d'ETP 2016	Réalisé 2016	Nb d'ETP prévisions 2017	Prévisions 2017	Commentaires <i>(prévisions 2017 = base Réalisé 2016 + 5% + évolutions exposées ci-dessous)</i>
Administration générale Direction Générale	6.35	266 800	6.76	<b>290 500</b>	+ 0.40 ETP à partir de septembre, Référent RH d'un grade supérieur à compter d'avril, Hausse quotité de travail DGA à partir de mars (90%)
Enfance Jeunesse	7.74	266 200	9.27	<b>347 200</b>	+ 3 agents d'animation (2 en année pleine, 1 sur ½ année)
Petite enfance	5.23	178 000	7.89	<b>344 400</b>	Création du service multi-accueil (quasi - doublement des effectifs)
MSAP Economie Emploi	4.49	130 300	5.00	<b>187 400</b>	+ 0.6 ETP à partir de septembre (binôme agents d'accueil)
Ecole de Musique et danse	8.52	344 000	8.49	<b>344 000</b>	Baisse du temps de travail de 2 agents en sous-effectif par avenant. Mais à prévoir impact budgétaire de la possible titularisation (à confirmer) de 6 agents dans le cadre du dispositif de la Loi Sauvadet
Piscine	2.8	103 000	2.48	<b>108 500</b>	(Baisse du temps de travail d'un agent)
Aménagement du Territoire – Environnement	3.14	115 900	4.64	<b>182 900</b>	+ 1 chargé de mission Tepos / démarches participatives en année pleine + 2 vacataires Natura 2000
Technique - Logistique	2.69	57 200	3.37	<b>69 400</b>	Augmentation de la quotité de travail du référent logistique (0.6 ETP), Augmentation du temps de travail des agents d'entretien des équipements communautaires sis à Cluny, Reprise d'un agent d'entretien bibliothèque (0.11 ETP)
Bibliothèques	0	0	1.77	<b>55 000</b>	Reprise de 3 agents de bibliothèques à temps non complets, dont 1 en CAE
<b>TOTAL</b>	<b>40.9</b>	<b>1 500 000</b>	<b>49.6</b>	<b>1 925 000</b>	<i>(arrondi au millier supérieur)</i>

• **T.B.I. (traitement brut indiciaire)**

Pour tous les motifs exposés ci-dessus il convient de prévoir une enveloppe des TBI augmentée de 5% par rapport à 2016 :

- **TBI 2016 : 1 007 690 €**
- **Prévision TBI 2017 : TBI 2016 + 5% = 1 058 000 €**

• **Régime indemnitaire (R.I.)**

Par délibération de Décembre 2016, la CCC a voté le passage au RIFSEEP, Régime indemnitaire ayant vocation à remplacer tous les précédents régimes existants, pour l'ensemble des filières des 3 fonctions publiques.

Au 01/01/2017 nous n'avons pu effectuer ce changement que de manière partielle, les décrets d'application n'étant pas parus à cette date pour l'ensemble des filières : seules les filières « administrative, animation et sportive » ont bénéficié de la mise à jour.

Pour les filières « culturelle, technique et patrimoine », les anciens régimes indemnitaires perdurent tant que les décrets ne sont pas sortis. Il convient d'être prudent et de budgéter malgré tout les sommes estimées, car dès la parution desdits décrets, il faudra appliquer de manière rétroactive au 01/01.

Un travail de cotation des postes a été réalisé afin de déterminer le nouveau régime indemnitaire qui échoit à chaque poste. L'assemblée délibérante s'étant prononcée en faveur du maintien du R.I. antérieurement perçu en cas de perte pour l'agent corrélée à ce changement de système, il convient de prévoir une augmentation de l'enveloppe RI 2017 de l'ordre de 6 600€ pour les filières dont les décrets sont sortis, et de 9 200 € au total en anticipation des décrets manquants (s'ils sortent effectivement un jour ?) avec un effet rétroactif au 01/01/17 (soit au global une hausse moyenne modérée de 144 € / agent sur l'année.)

- **RI 2016 : 108 550 €**
- **Prévision RI 2017 : RI 2016 + 5% = 114 000 €**

- **NBI (nouvelle bonification indiciaire)**

7 agents perçoivent une NBI :

- 5 agents pour motif :
  - o de postes à responsabilité / encadrement
  - o de fonction d'accueil à titre principal
- 2 agents perçoivent une NBI de régisseur pour des régies supérieures à 18 000 € annuels.

Le budget annuel NBI est de **9 800 euros**.

- **Heures supplémentaires / complémentaires**

La politique de paiement des heures supplémentaires / complémentaires est très encadrée par le protocole d'accord RTT qui prévoit : « *afin de ne pas alourdir la gestion du temps de travail au sein des services, la Communauté de Communes du Clunisois entend limiter au maximum le recours aux heures supplémentaires. Néanmoins, pour des nécessités de service, des heures supplémentaires pourront être effectuées exclusivement à la demande du responsable des services. Ces heures seront récupérées et très exceptionnellement indemnisées. Les heures supplémentaires effectuées sans l'accord préalable du responsable des services ne pourront donner lieu à paiement.* »

**Aussi, les heures supplémentaires / complémentaires font l'objet dans leur très grande majorité d'une récupération et non d'une indemnisation.**

Les heures complémentaires rémunérées ayant le caractère le plus « régulier » concernent les enseignants de l'Ecole de musique et de danse : en effet, ces agents en très grande partie en CDI de droit public à temps non complet, voient leur quota d'heures de cours varier d'une année sur l'autre en fonction des inscriptions. Pour éviter des avenants successifs à leur contrat, intégrant la hausse ou la baisse de leur temps de travail, les heures éventuellement effectuées en plus du quota contractuellement prévu sont rémunérées par heures complémentaires.

A part cela, les heures supplémentaires / complémentaires payées le sont pour motif de remplacement d'agents absents.

Pour 2017, il sera proposé de provisionner un montant à hauteur de 2016 **19 000 euros**.

- **Avantages en nature** : néant

- **Politique sociale**

- **Participation de la collectivité à la garantie maintien de salaire via la MNT** (Mutuelle nationale territoriale) :

Les agents (contractuels compris) qui souscrivent à la garantie maintien de salaire de bénéficient d'une participation employeur à hauteur de 14.50 euros / mois. Enveloppe annuelle : **11 200 euros**.

- **CNAS** (adhésion de la CCC au Comité national d'action sociale) :

	Nb d'agents affiliés	Cotisation par agent	Cotisation annuelle
2016	38	257	9 770
2017	59	208	<b>12 520</b>

- **Soutien financier à l'ALECC** (association de Loisirs de l'ensemble des collectivités du Clunisois), comité social inter collectivités du Clunisois, suite à réactivation de l'association en 2017 : projet de participation financière à hauteur de 30 € / agent :

	Nb d'agents affiliés	Cotisation par agent	Cotisation annuelle
2016	-	-	-
2017	64	30	<b>1 920</b>

→ **Récapitulatif des charges de personnel 2017 estimées :**

1 925 000 + 5 500 (Rifseep) + 46 000 (CNP) = 1 976 500

D'où l'enveloppe de **1 980 000 €** proposée pour 2017.

Remarque : Si l'on met en regard les coûts de personnel par rapport au total des dépenses de fonctionnement, on observe une certaine stabilité :

chapitre		2015	2016	Projection 2017
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 340 245,63 €	1 610 174,92 €	1 980 000 €
	Totaux dépenses de fonctionnement	6 774 579,28 €	7 099 557,84 €	8 500 000 €
	<b>Part des charges de personnel sur total</b>	<b>19.7 %</b>	<b>22.6 %</b>	<b>23.3%</b>

#### 4. BUDGETS ANNEXES

##### a. Budget Ordures Ménagères :

Le Budget annexe Ordures Ménagères 2016 présenterait un déficit de fonctionnement de – 3 077.83€. Ce budget va disparaître avec la suppression de la Redevance Incitative. Ce déficit sera intégré au budget général.

##### b. Budget Zone de la gare :

Le Budget annexe Z.A. Gare 2016 présenterait :

- Un excédent de fonctionnement de 18 071 €
- Un déficit d'investissement de – 69 716.04 €

##### c. Budget Zone de la Courbe :

Le Budget annexe Z.A. de la Courbe 2016 présenterait :

- Un excédent de fonctionnement de 16 459.23 €
- Un déficit d'investissement de – 103 901.57 €

#### 5. Mise à jour annuelle du schéma de mutualisation



Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le Schéma de mutualisation des services de la CCC et de ses communes a été adopté en Conseil communautaire du 14 décembre 2015 et n'a pas fait l'objet de mise à jour en 2016.

Pour 2017, la commission mutualisation travaillera à sa mise à jour pour la période 2017/2018. Mais le seul fait notable en vue pour 2017 constituera certainement en l'étoffement du service mutualisé d'urbanisme, du fait de l'arrivée des 9 communes entrantes et de l'éventuel (à confirmer) prise de compétence PLUI au 27/03/2017 (sauf minorité de blocage.)

**Le Conseil communautaire sera invité à débattre et à prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires 2017.**